

# L'argent de la lutte contre l'échec est mal utilisé

**Afin de lutter contre l'échec scolaire, certaines écoles accueillant un public plus fragile disposent de moyens supplémentaires. L'inspection constate que ces moyens sont mal utilisés...**

**NATHALIE BAMPIS**

Les moyens offerts aux écoles défavorisées dans le cadre du décret sur l'encadrement différencié sont mal utilisés, révèle une analyse réalisée par l'inspection scolaire. Le rapport, présenté hier au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par la ministre de l'enseignement Joëlle Milquet est sans appel: dans le secondaire, la moitié des initiatives prises par les écoles ne sont pas pertinentes dans le cadre de la lutte contre l'échec. *«90% des dépenses concernent des investissements matériels (rénovations de locaux, caméras de surveillance, aménagements extérieurs, voire même rénovation de salle de fitness...), contre seulement 10% d des investissements 'humains'»,* remarque l'inspection.

*«Or, l'objectif de l'encadrement différencié est de réorienter les moyens*

*vers l'apprentissage et la remédiation»,* rappelle Joëlle Milquet.

Dans le fondamental, près de 60% des projets sont jugés pertinents. Parmi les autres, l'inspection épingle par exemple des visites extérieures, des aménagements du cadre de vie. *«Mais le lien avec l'amélioration des performances des élèves n'est pas présent»,* dit l'inspection.

L'inspection pointe aussi un flou quant à la gestion des budgets, notant par exemple que certains pouvoirs organisateurs utilisent le budget pendant un quinquennat, ce que le décret ne permet pas.

Actuellement, 25% environ des élèves (tous niveaux confondus) bénéficient d'un surplus de financement afin d'aider leurs écoles à lutter contre l'échec. Les moyens budgétaires attribués dans ce cadre s'élèvent à 62 millions d'euros.

**«90% des dépenses concernent des investissements matériels, 10% des investissements humains.»**